

- Une aide renforcée : le FEH +
- Un accompagnement personnalisé pour votre projet de rénovation énergétique

Un bon plan pour ma maison !

Rénovation énergétique de l'habitat privé



La Vallée de Chamonix facilite les opérations de rénovation énergétique. Démarche avantageuse à la fois pour notre cadre de vie, pour notre tissu artisanal local, pour nos charges domestiques et pour notre patrimoine bâti.

Le secteur de l'habitat a depuis plusieurs années été identifié avec celui des transports, comme le principal gisement d'économies d'énergies en matière de réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement et la santé. C'est ce qui a motivé la Collectivité à adopter une démarche spécifique dans la lignée du Plan Climat Energie Territorial et du Plan de Protection de l'Atmosphère (adoptés en 2012) : inciter les occupants des résidences principales de la Vallée (maisons individuelles et appartements en copropriété) à "passer à l'acte" de la rénovation énergétique en leur proposant une série d'aides lisibles, pertinentes et efficaces. Pour atteindre cet objectif, quatre aides différentes sont proposées :

- ▶ Le **Fonds Energie Habitat** et le **Fonds Energie Habitat + (nouauté 2016)**, aides spécifiques à notre Vallée ;

- ▶ Le **Fonds Air Bois**, aide mise en place depuis 2013 sur l'ensemble de la Vallée de l'Arve ;
- ▶ Le **programme "Habiter Mieux"** initié en lien avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

Plus d'un million d'euros d'aides sont disponibles chaque année !

Par ailleurs, la Collectivité vous accompagne personnellement dans votre projet de rénovation énergétique en mettant en oeuvre des permanences et un site internet dédié.

Nous espérons que ces aides conduiront à la multiplication des opérations de rénovation des logements principaux de la Vallée, pour le plus grand bien de notre confort, de notre environnement, de notre santé et de notre économie locale !

PASSEZ A

NOUS VOUS AIDONS FINANCIEREMENT !

1 FONDS ENERGIE HABITAT 1 500 €

Créé en 2015, reconduit en 2016 par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, le Fonds Energie Habitat est une aide de 20% du montant des travaux plafonnée à **1 500 €**, en faveur de la rénovation énergétique des logements. Elle s'adresse aux **propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit de leur résidence principale** de la Vallée (Servoz, Les Houches, Chamonix et Vallorcine). Cette aide n'est **pas soumise à condition de ressources**. Les opérations de rénovation doivent être accomplies par des artisans détenteurs de la qualification "reconnu garant de l'environnement" (RGE).

Attention ! Le Fonds Energie Habitat et le Fonds Energie Habitat + ne concernent pas le remplacement des appareils de chauffage au bois qui est couvert uniquement par le Fonds Air Bois.



2 NOUVEAUTÉ 2016 3 000 € FONDS ENERGIE HABITAT +

Ce nouveau dispositif s'adresse aux **résidents principaux** souhaitant faire **deux ou plusieurs types de travaux en même temps**. Il permet d'obtenir une aide correspondant à 20% du montant total des travaux, aide plafonnée à **3 000 €**.

Dispositifs 100%
Vallée de Chamonix

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

3 FONDS AIR BOIS 1 000 €

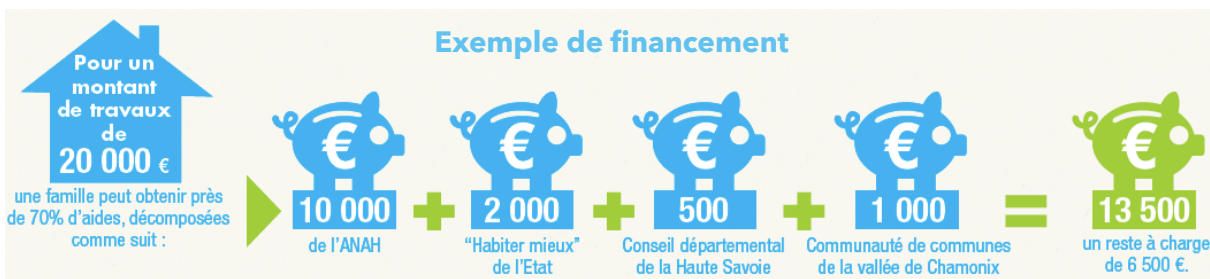
EXCEPTIONNEL, UNE AIDE DE 1 000 € POUR RENOUELER
VOTRE APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS

Le Fonds Air Bois est une aide à l'acquisition d'appareils de chauffage au bois performants. Il a pour objectif de réduire les émissions de polluants affectant la qualité de l'air. Il s'adresse aux **résidents principaux**. L'aide est d'un montant forfaitaire de **1 000 €**, plafonnée à 50% du coût d'acquisition, **sans conditions de ressources**. Ce dispositif est porté par le SM3A et mis en place avec l'ADEME, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et les cinq Communautés de Communes de la Vallée de l'Arve.

4 PROGRAMME "HABITER MIEUX" Jusqu'à 70% d'aides !

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE À LA PORTÉE DE TOUS !

Créé par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour lutter contre la précarité énergétique, le programme "Habiter Mieux" s'adresse aux **propriétaires occupants aux revenus modestes ou très modestes** ou aux **propriétaires bailleurs** et concerne des travaux de rénovation énergétique. **La Vallée de Chamonix a obtenu une enveloppe de crédits spéciale** pour financer la rénovation énergétique des ménages modestes. L'aide de la Communauté de Communes représente 20% du coût des travaux avec plafond à **1 000 €**. 20% des foyers du territoire de la Vallée peuvent prétendre à ces aides ! N'hésitez pas à vérifier auprès de nous si vous avez droit à cette aide exceptionnelle.



L'ACTE !

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS PERSONNELLEMENT DANS VOTRE PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE

2016 : MISE EN PLACE DE PERMANENCES "INFO RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE"

Lors de permanences "Info rénovation énergétique", nos conseillers spécialisés vous reçoivent, étudient avec vous votre projet et vous accompagnent dans vos démarches de rénovation énergétique. Vous définissez ensemble la nature et le calendrier des travaux à effectuer. Si vous le souhaitez, le conseiller peut procéder à une visite à votre domicile pour constater les besoins et définir avec vous les priorités de travaux à réaliser. Vous étudiez ensemble les différentes aides financières possibles et vous finalisez votre plan de financement. Les permanences sont assurées par les associations "Prioriterre" et "Act Habitat" et sont financées par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc. **Les permanences de l'association "Prioriterre" sont ouvertes à tous les résidents** qu'ils soient permanents (à qui s'adressent uniquement les aides financières de la Vallée de Chamonix) ou secondaires. **Les permanences de l'association "Act Habitat" s'adressent uniquement aux ayants droits du programme "Habiter mieux".**

DATES DES PERMANENCES CONSEIL

Les permanences "Prioriterre" et "Act Habitat" ont lieu au même endroit au même moment

Act Habitat (Programme "Habiter Mieux") Permanences sans rendez-vous	Prioriterre (Ouvertes à tous) Rendez-vous au 04 50 67 17 54
---	--

1^{er} et 3^e mercredi
du mois, de 9h à 12h,
mairie de Chamonix
Mont-Blanc (RDC)

- ✦ 4 et 18 mai✦ 7 et 21 septembre
- ✦ 1er et 15 juin✦ 5 et 19 octobre
- ✦ 6 et 20 juillet✦ 9 et 23 novembre
- ✦ 7 et 21 décembre

FIN 2016 : OUVERTURE D'UN SITE INTERNET

Fin 2016, un site internet complet vous apportera une assistance renforcée à toutes les étapes de votre projet.

- ✓ Il s'adressera aux particuliers mais aussi aux professionnels de la rénovation notamment les artisans qui auront un espace dédié.
- ✓ Il sensibilisera et donnera des informations utiles sur les motivations qui conduisent à la rénovation énergétique.
- ✓ Il permettra d'estimer le coût de vos travaux, de calculer les aides que vous pourriez obtenir pour financer votre projet, et proposera un fichier des artisans avec leurs spécialités et leurs coordonnées.
- ✓ Un module permettra de suivre vos consommations.

En partenariat avec l'ADEME et le Conseil Régional Auvergne - Rhône-Alpes



AUVERGNE - Rhône-Alpes

PENSEZ-Y AUSSI !

✓ Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE)

Un crédit d'impôt transition énergétique permet d'obtenir une aide correspondant à **30%** du montant des travaux (aide plafonnée). Le Fonds Energie Habitat et le Fonds Air Bois sont cumulables avec le crédit d'impôt. La Communauté de Communes, par souci de lisibilité, reprend pour le Fonds Energie Habitat les critères du CITE, aussi bien en termes de public éligible (résidences principales) qu'en termes de travaux concernés. *Plus d'infos : economie.gouv.fr/cedef/economie-energie-credit-dimpt*

✓ Certificats d'économie d'énergie

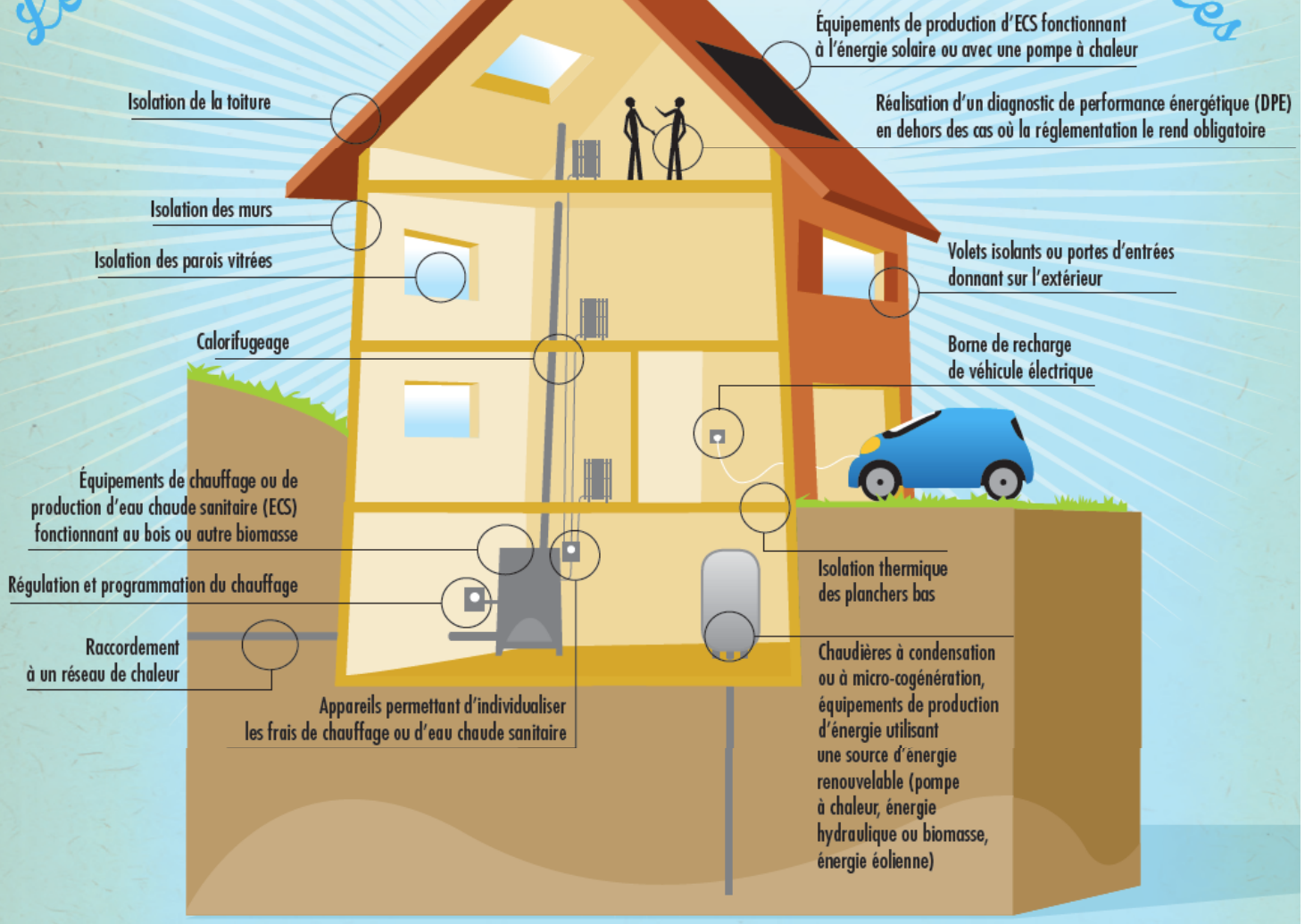
Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les "obligés" (électricité, gaz, fioul domestique, carburants pour automobiles, etc). Ceux-ci sont incités à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités ou professionnels.

Pour plus d'infos : planclimat.cc-valleedechamonixmontblanc.fr/financer-mon-projet/cee

✓ Eco-prêt à taux Zéro

Il s'adresse à tout propriétaire (occupant ou bailleur) d'une résidence principale antérieure à 1990, sans condition de ressources et effectuant un ou plusieurs travaux d'amélioration de la performance énergétique. Il est plafonné à **30 000 €** et cumulable avec le crédit d'impôt sous conditions et avec le Fonds Energie Habitat sans condition. La durée de remboursement, fixée à 10 ans, peut être portée à 15 ans pour certains travaux. *Pour plus d'infos : economie.gouv.fr/cedef/eco-pret-a-taux-zero*

Les dépenses d'équipements et matériaux concernées



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

- ✉ delphine.rey@chamonix.fr
- ☎ 04 50 53 24 01
- 🌐 cc-valleedechamonixmontblanc.fr (rubrique Environnement)



PRIORITERRE

- ☎ 04 50 67 17 54
- ✉ morgane.coubeaux@prioriterre.org

ACT HABITAT

- ☎ 04 50 09 99 32
- ✉ veronique.sadej@act-habitat.asso.fr